

audrésis-Catésis

Envoyé en préfecture le 16/07/2020 Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID: 059-200030633-20200710-2020_79-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 juillet 2020 - 17h00

Délibération n°2020/79
Date de convocation : 06 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercices : 74

L'an deux mille vingt, le 10 juillet 2020 à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (68 titulaires) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6):

BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry Béthencourt

Bévillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caullery Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



<u>Délibération n°2020/79</u>: Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis

Depuis 2017, un pôle métropolitain a été créé en application des articles L5711-1 et L5731-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il regroupe les établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) suivants :

- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole ;
- La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut;
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai;
- La Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val-de-Sambre ;
- La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis ;
- La Communauté de Communes du Pays Solesmois :
- La Communauté de Communes du Pays de Mormal;
- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ;
- La Communauté de Communes du Sud Avesnois.

Traduisant une vision commune des grands enjeux de développement et d'aménagement du territoire, le Projet métropolitain constitue le cadre d'objectifs stratégiques de référence qui guide les actions du Pôle. Ce projet repose sur 3 grandes priorités stratégiques déclinées en neuf axes thématiques :

Inscrire le Hainaut-Cambrésis dans la 3ème Révolution industrielle :

- Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le développement des savoir-faire d'excellence;
- Favoriser les retombées économiques des grands projets d'infrastructures comme le canal Seine-Nord Europe;
- Faire du Hainaut-Cambrésis un territoire numérique au travers du développement des usages et services en ligne.

Créer une solidarité territoriale autour de convergences métropolitaines :

- Contribuer à une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi ;
- Participer au déploiement d'une offre de soins performante et innovante ;
- Révéler les potentialités touristiques (tourisme d'affaires, éco-tourisme, thermalisme, plaisance, découverte des patrimoines, tourisme de mémoire, etc.).

Renforcer l'ouverture et l'attractivité du territoire :

- Assurer la connexion du Hainaut-Cambrésis aux grands axes de transports routiers, fluviaux et ferroviaires;
- Promouvoir les équipements et événements métropolitains contribuant au rayonnement du Hainaut-Cambrésis;
- Valoriser le cadre de vie (régénération urbaine, accès aux services, etc.) et soutenir les dynamiques locales sur les territoires du Hainaut-Cambrésis.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID: 059-200030633-20200710-2020_79-DE

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres ler et II du titre ler du livre II de la cinquième partie législative du code général des collectivités territoriales.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dispose de :

- Quatre représentants titulaires ;
- Quatre représentants suppléants.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5711-1,

Vu les statuts du syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- De désigner les quatre représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis comme suit :
- 1. SIMEON Serge
- 2. OLIVIER Jacques
- 3. BRICOUT Frédéric
- 4. RIBES Laurence
- De désigner les quatre représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis comme suit :
- 1. JUMEAUX Stéphane
- 2. QUONIOU Henri
- KEHL Didier
- MARECHALE Didier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 13 juillet 2020 et de la publication le 13 juillet 2020

Vu,

Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 13 juillet 2020

Le Président,

Maire de Le-Cateau-Cambrésis,

Serge SIMÉON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.